

L'INSUFFISANCE DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN A. E. F. ET L'IMPORTATION DE TRAVAILLEURS NIGÉRIENS

THE SHORTAGE OF LABOUR IN FRENCH EQUATORIAL AFRICA, AND THE INTRODUCTION OF NIGERIAN WORKERS

SUMMARY

The shortage of manual labour in French Equatorial Africa especially in Gaboon, is nowadays more obvious than before the war; it hinders the development of the forest industries and the industrialization of these territories in general.

In order to make up this deficiency the Forestry Syndicate of Gaboon, in agreement with the local authorities, has prepared a plan for the transfer of Nigerian workers, according to the exemple of Spanish Guinea.

The negotiations which opened in 1948 with the British authorities of Nigeria, and have subsequently continued, both with the Foreign Office and the Spanish authorities, in order to avoid competition, should have resulted in the transfer of 5.000 workers per year.

Unforeseen difficulties delayed the realization of this plan which was to begin last December.

LA INSUFICIENCIA DE MANO DE OBRA EN AFRICA ECUATORIAL FRANCESA Y LA IMPORTACION DE TRABAJORES DE NIGERIA

RESUMEN

La insuficiencia de mano de obra en Africa Ecuatorial Francesa y mas particularmente en el Gabon, es mas marcada que antes de la guerra e impide todo desenvolvimiento de la industrial forestal y de la industrializacion.

A fin de remediarlo, el Sindicato Forestal del Gabon ha puesto a punto, de acuerdo con las autoridades locales un proyecto de importacion de trabajadores nigerianos, siguiendo el ejemplo dado por la Guinea espanola. Las negociaciones entabladas desde 1948 con las autoridades britanicas de Nigeria y proseguidas ulteriormente tanto con el Foreign Office que con las autoridades espanolas para evitar la concurrencia debian conducir a un acuerdo para transferir 5.000 trabajadores en un ano. Dificultades imprevistas han retrasado su realizacion que debia comenzar en diciembre ultimo.

L'INSUFFISANCE de la main-d'œuvre en A.E.F., plus particulièrement au Gabon, est bien plus caractérisée qu'elle ne l'était déjà avant la guerre ;

Ce fait résulte à la fois :

— des divers travaux d'équipement public qui sont entrepris par le Gouvernement général du Territoire ;

— de l'installation d'industries nouvelles, dont principalement recherches et exploitations minières, recherches pétrolifères, usines de sciage et de déroulage ;

— enfin, de la liberté totale qui est maintenant laissée aux autochtones de contracter ou non des engagements de travail.

Les difficultés de recrutement et de maintien sur les chantiers des équipes nécessaires de

travailleurs sont, en tout cas, à la base de la lente reprise de l'exploitation forestière au Gabon. Cinq années, bientôt, depuis qu'elle a été réamorcée, la production de bois reste bien loin encore de son rythme d'avant-guerre, alors, cependant, qu'il n'y a plus de contingentement de coupe, pour l'Okoumé, et que le matériel puissant et perfectionné, importé d'Amérique et employé actuellement au débarquement des grumes, permet un rendement moyen double ou triple de la main-d'œuvre utilisée.

Si parfait qu'il puisse être, le machinisme, s'il économise la main-d'œuvre, ne la supprime pas, et il faut d'autant plus d'hommes en forêt tropicale, que les arbres à abattre sont très dispersés ; la prospection, la préparation des travaux d'exploitation, la percée et l'entretien

des voies d'évacuation exigent un nombre de travailleurs plus important que l'exploitation proprement dite.

Dès le début de l'année 1948, le Syndicat Forestier du Gabon, conscient des difficultés de recrutement qui allaient croissant, était conduit à envisager l'importation de main-d'œuvre étrangère, en fait de travailleurs nigériens, que la Guinée espagnole utilisait déjà avec succès.

Le projet, étudié en accord avec le Consul anglais au Gabon, puis agréé par le Haut Commissaire à Brazzaville, devait toutefois être bien long à mettre au point et plus encore à réaliser.

Après de premières conversations entre les représentants du Syndicat et les autorités anglaises du Nigéria, le Haut-Commissaire de l'A.E.F. dut négocier, par l'intermédiaire du Ministère de la France d'Outre-Mer, un accord de principe avec le Foreign Office, puis, cet accord obtenu — juillet 1948 — envoyer une mission à Lagos pour discuter et préciser les conditions dans lesquelles seraient recrutés les travailleurs.

Cette mission, composée du Président de la Chambre de Commerce de Libreville, de l'Inspecteur du Travail et du Consul anglais au Gabon, accueillie et conseillée par le Consul français à Lagos, se heurta à des exigences des autorités nigériennes, que les premiers entretiens n'avaient pas laissé prévoir, exigences qui portaient sur les salaires et les avantages accordés en nature, enfin sur la durée d'engagement des travailleurs susceptibles d'être recrutés. Il fut cependant décidé, finalement :

a) Que les salaires mensuels seraient de 650 fr. C.F.A., dont 300 seraient payés en monnaie française, en fin de chaque mois, le complément étant retenu et transformé en monnaie anglaise (14/) pour être remis aux travailleurs intéressés en fin de contrat ;

b) Que la première partie du salaire ne serait pas soumise aux variations des taux de change ;

c) Que les travailleurs devraient en outre être nourris convenablement, les aliments fournis devant autant que possible, se rapprocher de ceux qui sont normalement consommés par ces travailleurs dans leur pays d'origine ;

d) Qu'ils devraient également être logés et traités humainement, les soins médicaux, pour eux et pour leur famille, étant à la charge des employeurs ;

e) Que les contrats d'engagement seraient de deux ans pour les travailleurs, qu'ils soient mariés ou célibataires, avec faculté de reconduction ;

f) Qu'une commission, composée d'un représentant du Gouvernement général de la Nigéria, et d'un représentant de l'Administration de l'A.E.F., se réunirait périodiquement au Gabon pour examiner, avec les conditions d'emploi des travailleurs recrutés, les salaires payés et les modifier s'il y avait lieu, en fonction du coût de la vie.

Les autorités nigériennes tenaient également à ce que la main-d'œuvre susceptible d'être fournie au Gabon fut répartie exclusivement entre certaines catégories d'entreprises de la région côtière de ce Territoire. Devant la protestation élevée à ce sujet par la délégation française, elles acceptaient cependant que cette mesure ne fut que provisoire.

La convention conclue devait, pour être définitive, être approuvée par les Gouverneurs généraux respectifs de la Nigéria et de l'A.E.F. On estimait alors que les formalités seraient accomplies assez rapidement et que les premières opérations de recrutement pourraient avoir lieu aussitôt.

En fait, une nouvelle mission dut se rendre à Lagos en octobre suivant. La convention établie avait été approuvée, sous réserve de quelques modifications de détail du côté français ; il restait à faire approuver celles-ci et à mettre ladite convention en vigueur.

C'est alors que surgirent de nouvelles difficultés :

Pour le recrutement, la délégation française avait, lors de son premier voyage à Lagos, pris langue avec l'agent recruteur de la Guinée espagnole. Mais, contrairement à son attente, les autorités espagnoles ne permettaient à leur représentant en Nigéria, ni de recruter pour le compte du Gabon, ni de mettre à la disposition de tout autre agent recruteur les installations qu'elles avaient fait édifier sur place, près des ports d'embarquement, en conformité de la réglementation nigérienne. (Il faut en effet, en ces points, des locaux pour abriter les hommes recrutés et leurs familles durant les 15-18 jours s'écoulant entre le moment de leur arrivée et celui où ils peuvent être embarqués, période au cours de laquelle sont effectués les examens médicaux et accomplies toutes autres formalités nécessaires).

Une négociation avec le Gouvernement espagnol devenait indispensable. Envisageant les frais et surtout les inconvénients que pouvaient susciter l'organisation d'un service distinct de recrutement, la délégation française estima en effet qu'à défaut d'entente, il s'établirait fatalement une concurrence qui ne pourrait être que préjudiciable aux deux parties inté-

ressées, par les surenchères qu'elle risquait d'engendrer.

La mission n'avait plus en tout cas qu'à regagner Libreville et attendre que cette négociation aboutisse favorablement. L'année 1948 se termina sans qu'ait pu être résolu le problème posé.

Les pourparlers se poursuivaient néanmoins. L'accord du Gouvernement de la Guinée espagnole obtenu, pour l'emploi d'un recruteur commun, une troisième mission fut envoyée en Nigéria — mars-avril 1949 — pour régler les dernières dispositions à prendre. 2.000 £ avaient été virées préalablement pour faire face aux dépenses de recrutement des premiers contingents. On escomptait que ceux-ci, fournis par la région de Calabar, seraient assez faibles — 250 hommes environ par mois, pour commencer —, les travailleurs disponibles, bien que nombreux en cette région, devant hésiter à s'engager pour un pays qu'ils ne connaissaient d'aucune façon. Il importait par conséquent que les premiers hommes arrivés au Gabon ne fussent pas déçus, mais au contraire satisfaits à tous égards. Par les correspondances échangées avec leurs familles, ils faciliteraient le recrutement de contingents plus importants.

Tout fut effectivement mis en œuvre au Gabon pour atteindre ce résultat.

La zone de recrutement devait d'ailleurs être élargie bientôt et il était prévu que 5.000 travailleurs, rien que pour les forestiers, pourraient arriver à Libreville et Port-Gentil dans un délai d'un an.

En octobre-novembre, le Syndicat Forestier était avisé que le recrutement était commencé et que les premiers convois allaient arriver au Gabon en décembre, chaque homme devant apporter avec lui 20 kg. de farine de manioc, base de l'alimentation autochtone en Nigéria. (On espérait d'ailleurs, au Gabon, que ces hommes s'habitueront vite au manioc en bâton, comme d'autres l'avaient fait en Guinée espagnole). On stocka divers produits à leur intention. Des baraquements convenables furent construits pour les recevoir, tant aux lieux de débarquement que sur les chantiers éventuels de travail.

Hélas ! Décembre et presque tout le mois de janvier s'écoulèrent sans qu'aucun travailleur nigérien ait mis les pieds sur le sol gabonais et l'on commençait à désespérer d'en voir jamais arriver aucun quand, subitement, les tout derniers jours de janvier, on apprenait, à Libreville, qu'un contingent de 93 hommes, prêt à partir de Calabar, attendait un moyen de transport pour rejoindre le Gabon.

L'espoir est donc revenu et l'on pense que le premier contingent débarqué sera suivi d'autres plus importants.

Ajoutons que les frais de recrutement et de transport jusqu'au Gabon doivent se chiffrer à environ 6.000 fr. C.F.A. par homme.

Le coût de la vie ayant d'autre part, sensiblement monté depuis le moment où fut établie la convention avec les autorités britanniques de Nigéria, il est à prévoir qu'un relèvement presque immédiat des salaires fixés devra être envisagé.

Les conditions d'alimentation et de logement imposées seront d'autre part, assez onéreuses pour les entreprises et risqueront, en outre, de provoquer à brève échéance, des exigences analogues de la part des travailleurs autochtones. Quoiqu'il en soit, le supplément de main-d'œuvre qui sera fourni à ces entreprises par l'apport nigérien sera extrêmement précieux.

Il faut donc souhaiter que cette main-d'œuvre arrive rapidement et en nombre suffisant. Les forestiers seront les premiers à en bénéficier ; mais, si l'expérience réussit — et elle doit réussir — les autres entreprises en bénéficieront à leur tour.

Il convient, en tout cas, de rendre hommage aux personnalités qui ont pris l'initiative de cette immigration et qui se sont attachées par la suite à vaincre toutes les difficultés rencontrées. On doit signaler plus particulièrement l'actif Président de la Chambre de Commerce du Gabon, M. SAUVÈTRE — appuyé par le Syndicat forestier de Libreville — le Consul anglais au Gabon, M. RICH, et le Consul de France à Lagos.

J. MENIAUD,

Gouverneur honoraire des Colonies.